

1. Projet de budget 2002 : les doléances de l'artisanat
2. Fonds de solidarité pour les entreprises artisanales toulousaines - 35 heures : une première réponse aux revendications de l'UPA - Le passage à l'euro
3. Programme du congrès de l'UPA - CESR : vers une meilleure représentation de l'artisanat - Olympiades
4. Les Brèves - L'agenda

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2002 Les doléances de l'artisanat

### Congrès de l'UPA

La date à retenir cette année est celle du 25 octobre. Alors que le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'UPA en novembre 2000 a donné lieu à une manifestation exceptionnelle qui a rassemblé plus de 3000 personnes, le prochain congrès permettra de traiter deux questions essentielles pour l'avenir de l'artisanat :

- la petite entreprise dans le débat social ;
- un nouveau cadre législatif pour l'artisanat et la petite entreprise.

La première table-ronde devrait évoquer des sujets aussi divers que le passage aux 35 heures, l'avenir de la sécurité sociale et le développement du dialogue social dans l'artisanat.

La table-ronde de l'après-midi sera l'occasion d'examiner l'état d'avancement du projet de loi d'orientation pour l'artisanat et la petite entreprise et de tracer des perspectives pour le secteur.

La journée sera également ponctuée par les interventions de représentants de l'Union européenne, du Gouvernement et du Parlement.

Sans oublier une présentation autour du passage à l'euro.  
Détail du programme en page 3.

*Le projet de budget ne prend pas en compte les nouvelles contraintes qui s'imposeront aux artisans en 2002. L'érosion des crédits consacrés à l'artisanat se poursuit. D'où la réaction de l'UPA.*

Un mois après la rentrée scolaire, c'était au tour des parlementaires de reprendre leurs travaux, avec le projet de budget au menu principal de cette session d'automne. Dans ce contexte, l'UPA a adressé un courrier à tous les députés et sénateurs faisant état des revendications du secteur par rapport au projet de loi.

#### euro et 35 heures

En introduction, le texte rappelle que les entreprises artisanales vont être confrontées en 2002 à la mise en place concomitante de l'euro et des 35 heures et que ce double obstacle mériterait davantage d'attention de la part du législateur. Alors que les artisans et commerçants vont devoir jouer le rôle de bureau de change en retirant les francs et en mettant les euros en circulation, l'UPA réclame un crédit d'impôt exceptionnel, la suppression de la commission sur les paiements par carte bancaire inférieurs à 30 euros et la réactualisation à 30 euros du montant de la garantie des petits chèques. Parallèlement, l'UPA réitère sa demande de suppression totale et définitive de la vignette sur tous les véhicules utilitaires, considérant que la limite actuellement fixée à deux tonnes PTAC tend à léser de nombreux artisans tels que les entrepreneurs du bâtiment ou les

artisans qui effectuent des tournées en zones rurales. Par ailleurs, il paraît anormal que les plus petites entreprises (60% des artisans sont immatriculés à la fois au Répertoire des métiers et au Registre du commerce) aient à acquitter deux taxes pour le financement des établissements consulaires. Considérant que les ressources des Chambres de métiers ne peuvent être réduites et que le service rendu par ces établissements est plus directement adapté aux petites entreprises, l'UPA propose un abattement de 50% de la taxe pour frais de Chambre de commerce et d'industrie pour les entreprises artisanales qui sont immatriculées au Répertoire des métiers.

#### exaspération

Enfin et surtout, il règne aujourd'hui un sentiment d'exaspération quant à la manière dont notre secteur est traité sur le plan budgétaire. Alors qu'organisations professionnelles et Chambres de métiers consacrent une part croissante de leurs ressources à accompagner des mesures gouvernementales, l'Etat réduit chaque année un peu plus sa participation au dispositif de développement économique, au risque de fragiliser à terme tout le tissu des entreprises artisanales et d'affaiblir l'économie nationale.

## Le passage à l'euro

### CONVERSION DU CAPITAL SOCIAL

Tous ceux qui exercent en société doivent convertir le capital social en euros et procéder à la modification consécutive des statuts. Il convient pour cela de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou une assemblée mixte qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Deux méthodes sont possibles : convertir globalement le capital social en euros et le cas échéant supprimer le nominal du titre ; ou convertir la valeur nominale de chaque action ou part sociale.

La conversion du capital social en euros est exonérée des droits d'enregistrement et de droit de timbre mais cette exonération est strictement limitée aux opérations d'augmentation ou de réduction qui résultent d'un arrondissement du capital à l'euro immédiatement supérieur ou inférieur.

### BON A SAVOIR

Les seuils légaux en euros pour la constitution du capital d'une société à compter du 1er janvier 2002 s'élèvent à 37.000 euros pour une SA et à 7.500 euros pour une SARL.

### INFORMATIONS

N°Vert : 0 800 01 2002

Internet : [www.euro.gouv.fr](http://www.euro.gouv.fr)

Minitel : 3615 euro 2002



## Fonds de solidarité national au profit des entreprises artisanales toulousaines

Un grand nombre d'entreprises artisanales ont été sinistrées à la suite de la dramatique explosion de l'usine AZF qui a touché la ville de Toulouse le 21 septembre dernier. Très rapidement, des agents de l'UPA et de la Chambre de métiers de Haute-Garonne ont commencé à recenser les dégâts. Selon un premier bilan, 1000 entreprises artisanales seraient directement ou indirectement touchées, y compris du fait des défaillances des donneurs d'ordres. Sur ce total, 200 entreprises semblent plus gravement atteintes et se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre leur activité.

L'Union Professionnelle Artisanale, ses trois composantes (CAPEB-CNAMSCGAD) et la Chambre de métiers de Haute-Garonne ont travaillé en totale complémentarité pour mettre en oeuvre des actions de soutien. C'est ainsi que l'UPA 31 a mis en place un Fonds de solidarité\* tandis

que le Fonds de calamité débloqué par l'Assemblée permanente des chambres de métiers a déjà permis d'indemniser 130 entreprises.

Par ailleurs, une chaîne de solidarité s'est spontanément organisée avec l'appui de la CAPEB de sorte que de nombreux artisans du bâtiment installés dans d'autres départements sont venus prêter main forte sur le terrain afin d'aider au déblayage et à la reconstruction des zones les plus sinistrées par l'explosion.

### Soutiens et informations :

\*Fonds de solidarité.

Chèques à l'ordre de : UPA, 18 bd Lascrosses - 31000 Toulouse  
Virement bancaire à l'ordre de : UPA - BPTP Toulouse Alsace, code banque: 17807, code guichet : 00001, n° de compte : 00119422626.  
Tel (UPA 31) : 05.61.21.37.43  
Tel (CM 31) : 05.61.10.47.47

### 35 HEURES

## Assouplissements :

## Une première réponse aux revendications de l'UPA

La décision du gouvernement d'accorder un contingent d'heures supplémentaires plus important pour les entreprises de moins de 21 salariés répond en partie à la demande formulée depuis longtemps par l'UPA. La nouvelle réglementation permettra aux entreprises d'effectuer 180 heures supplémentaires en 2002 au lieu des 130 heures initialement prévues, et 170 heures en 2003. Cette souplesse enlève une partie du couperet qui menaçait les artisans à compter du 1er janvier 2002 dans la mesure où elle favorise un passage progressif aux 35 H. Une autre revendication de l'UPA a été prise en considération : les petites entreprises qui éprouvent des difficultés particulières de recrutement et qui donc ne seront pas en mesure de respecter strictement le contingent d'heures supplémentaires, pourront

malgré tout bénéficier de la baisse des charges patronales. C'est un élément important si l'on considère l'ampleur des économies qui sont en jeu, en espérant cependant que le dispositif de vérification relatif aux difficultés de recrutement sera suffisamment simple pour éviter la multiplication des contentieux. L'UPA a conscience que cette avancée ne règle que partiellement les problèmes rencontrés par certains secteurs d'activité tel que l'alimentation et continuera à demander que les accords de branche prévoyant des mesures mieux adaptées soient pris en compte. Notons cependant que la démarche de l'UPA face aux 35H commence à porter ses fruits, les représentants des grandes entreprises réclamant aujourd'hui une extension des mesures d'assouplissement à toutes les entreprises.

## Programme du 25 octobre

**9h00 ACCUEIL**

**10h00 Ouverture des travaux**  
Intervention du Président de l'UPA

Intervention de Michel Barnier, Commissaire européen chargé de la politique régionale et des conférences intergouvernementales

**10h30 L'euro : J - 68**

Intervention de Jean-Yves Larrouturou, Directeur des relations avec les publics et de la communication au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

**11h00 La petite entreprise dans le débat social**

Débat réunissant Robert Buguet, Président de l'UPA ; Marc Westrelin, chef de file de la délégation UPA dans la négociation relative au développement du dialogue social dans l'artisanat ; Jean-François Chantaraud, Directeur de l'Observatoire du Dialogue Social ; Raymond Soubie, Président d'Altedia (à confirmer) ; Jean-Marie Spaeth, Président de la Caisse nationale d'assurance maladie

**12h00 Intervention de Robert Buguet, Président de l'UPA**

**12h15 Intervention de Elisabeth Guigou**, ministre de l'Emploi et de la Solidarité

**12h45 DEJEUNER**

**14h45 REPRISE DES TRAVAUX**

**Intervention de François Patriat**, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat et à la consommation

**15h00 Un nouveau cadre législatif pour l'artisanat et la petite entreprise**

Débat réunissant Didier Chouat et Jean-Claude Daniel, députés chargés d'une mission sur l'avenir de l'artisanat et de la petite entreprise ; Jean-Paul Charié, député, rapporteur pour avis du budget PME, Commerce et Artisanat ; Nicolas Forissier, député, Président du groupe d'études " Artisanat et métiers d'art " ; les Présidents des trois Confédérations membres de l'UPA ; Alain Griset, Président de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers

**16h30 FIN DES TRAVAUX**



A partir de 9h00 au Théâtre de l'Empire,  
39/41 avenue de Wagram - Paris 17ème  
Parking avenue de Wagram  
Métro Ternes ou Charles de Gaulle-Etoile  
Merci à tous ceux qui n'ont pas encore répondu au carton  
d'invitation de bien vouloir le faire avant le 16 octobre.

## C E S R

### Vers une meilleure représentation de l'artisanat

La pugnacité avec laquelle l'UPA a défendu ce dossier n'aura pas été inutile. En effet, l'engagement pris par le Premier ministre de réformer la composition des Conseils économiques et sociaux régionaux -CESR-, de sorte que l'artisanat y ait une représentation plus conforme à son poids réel, commence enfin à trouver sa traduction sur le terrain. C'est ainsi que sur les 9 préfectures de région qui ont publié un arrêté fixant la composition du CESR, toutes ont prévu d'accorder un siège supplé-

mentaire à l'artisanat. Les représentants des organisations professionnelles du secteur sont les principaux bénéficiaires de cette actualisation qui pourrait aboutir à terme à une répartition égale entre l'UPA et les Chambres de métiers des sièges réservés au secteur. Cette progression globale devrait permettre une meilleure prise en compte des priorités des entreprises artisanales dans ces instances régionales même s'il convient de rester vigilant pour la suite.

## Nominations

CONFEDERATION NATIONALE DES DETAILLANTS - FABRICANTS ET ARTISANS DE LA CONFISERIE CHOCOLATERIE BISCUITERIE Philippe Wastrelain, Trésorier de l'Académie française du Chocolat et Commandeur de la Confrérie des Chocolatiers de France, a été élu Président à la suite de Guy Urbain lui-même élu Président d'honneur.

UPA PICARDIE L'UPA de Picardie a été constituée le 24 septembre. Jean-Pierre Legrand (CGAD) en est le Président.

UPA OISE Christian Nauwynck -CGAD-, succède à la présidence, à Jean-Claude Saint Aubin-CNAMS-.

COMMISSION FORMATION Marc Westrelin et André Cotteceau remplacent Alexis Barbarit et Alain Berlioz-Curlet, au titre de la CAPEB, à la Commission formation de l'UPA.

## Olympiades

Les 36èmes Olympiades des métiers qui se sont tenues du 13 au 16 septembre à Séoul, se sont soldées par d'excellents résultats pour la France : 3 médailles d'or, 3 médailles d'argent, 1 médaille de bronze et 11 diplômes d'honneur.

A l'issue de cette compétition mondiale qui a accueilli 35 jeunes filles et garçons venus de la France entière, Marie-Thérèse Geffroy, Présidente du Comité français des olympiades des métiers -COFOM-, a officiellement présenté la candidature de la France pour accueillir le Secrétariat général de l'organisation Worldskills.

Le COFOM attend le plus large soutien des hautes autorités françaises à cette candidature.

## Renouvellement des caisses de sécurité sociale

Le décret relatif à la composition des Conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale est paru au Journal Officiel du 29 septembre. En déterminant le nombre de représentants pour chaque organisation d'employeurs dans les Conseils d'administration, il met fin à la procédure précédemment utilisée qui exigeait une désignation conjointe UPA-CGPME-Medef des administrateurs et autorise du même coup l'UPA à désigner seule ses administrateurs en dépit du refus des deux autres organisations patronales de siéger à la Sécurité sociale. L'UPA a donc transmis aux autorités la liste de ses administrateurs. Concernant les présidences de caisses, l'UPA a prôné le statut quo, de sorte que la répartition se fasse sur la base des accords établis en 1996. L'UPA briguera "à titre transitoire" les présidences précédemment occupées par le Medef ou la CGPME. Le communiqué diffusé le 20 septembre dernier précise néanmoins que "l'UPA n'a ni la vocation ni l'ambition de représenter les grandes entreprises." Les Conseils d'administration nationaux des organismes seront mis en place entre le 10 et le 19 octobre et ensuite, les Conseils d'administration des caisses départementales et régionales.

## L'Artisanat repart en campagne

Le Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA- s'est réuni spécialement le 27 septembre dernier afin de choisir l'agence de communication qui aura en charge la double campagne de communication du début 2002 destinée d'une part à valoriser les professions artisanales et d'autre part à favoriser le recrutement dans l'artisanat. Bien qu'il soit encore trop tôt pour révéler les principaux messages, on peut d'ores et déjà dire qu'un lien sera établi avec la première campagne générique de promotion de l'artisanat et son slogan tant apprécié : "L'Artisanat. Première entreprise de France." De puissants supports médiatiques ont été prévus pour cette double campagne. Télévision, radio, cinéma, affichage, presse, internet..., il sera bien difficile aux Français et en particulier au public jeune d'échapper à la nouvelle vague de communication conduite par le secteur.



## Ronan Guérin est revenu dans la course

Le skipper de "l'Artisanat" qui participe actuellement à la transat 6.50 Charente-Maritime - Bahia, était classé le 2 octobre en 22ème position. Il a ainsi entamé une remontée régulière du classement après le démâtage de son voilier le 30 septembre qui l'a forcé à une escale technique de 56 heures dans le Nord-Ouest de l'Espagne. On sait d'ores et déjà qu'il arrivera avec environ deux jours de retard sur les leaders à Lanzarote (Canaries), terme de cette première étape longue de 1300 milles (2400 km). Restera la longue traversée jusqu'au Brésil pour réussir une performance.

## L'agenda

3 OCTOBRE

Participation du Président au Conseil d'orientation des retraites.

10 OCTOBRE

Participation du Président au Comité de suivi Euro-PME, en présence de François Patriat, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation.

11 OCTOBRE

Rencontre avec Catherine Barbaroux, Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.

12 OCTOBRE

Négociation relative au développement du dialogue social dans l'artisanat.

15 OCTOBRE

Participation du Président à la conférence économique annuelle présidée par Laurent Fabius.

16 OCTOBRE

Réunion entre le Comité directeur de l'UPA et le Bureau de l'APCM.

Audition du Président par Louis Souvet, Sénateur du Doubs, Rapporteur pour avis du budget "Travail - Emploi".

Rencontre du Président avec François Patriat, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation.

23 OCTOBRE

Négociation paritaire sur l'avenir de la formation professionnelle.

25 OCTOBRE

Congrès de l'UPA, Théâtre de l'Empire à Paris.

30 OCTOBRE

Journée de travail UPA-APCM consacrée à l'Europe.



79, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr